



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **14 OCTOBRE 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0365**

Objet : Ajustement AP/CP 13 et 48 – Virement de crédits

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 13
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

18 OCT. 2024

et publié le

18 OCT. 2024

Secrétaire de séance :
Christelle MEGRET

Le lundi 14 octobre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 08 octobre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Patricia BAGA à Hervé LENOIRE, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, François OLLEON à Claudine GELLENS, Guillaume RACCURT à Françoise VIDEAU, Sophie RIVENS à Ilona GENTY, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes, dans le cadre du suivi de ses projets pluriannuels, a opté pour la création de plusieurs autorisations de programme (AP) ou autorisations d'engagement (AE).

Pour rappel, l'AP/CP n°13 est consacré au Fonds Solaire Thermique, une aide destinée aux particuliers pour les aider à financer des dispositifs solaires en faveur de la maîtrise de l'énergie de leur logement.

Cet AP/CP, doté de 35 000 euros en 2024, doit être renforcé. L'ensemble de ses crédits ayant été consommés fin septembre, il serait nécessaire d'augmenter les crédits pour les trois derniers mois de l'exercice 2024 où de nouvelles demandes d'aide interviendront.

Les crédits affectés à l'AP/CP n°13 seraient ainsi retirés à l'AP/CP n°48 consacrée à la Prime flotte verte.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- De procéder aux modifications présentées ci-dessous :

Virement de crédits						
Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire	Section d'investissement					
	Dépenses			Recettes		
	BP voté	Virement de crédits	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
Chap.204 / Art. 20422 / Ana. FDSOLT# / Gest. ENV / AP-CP 13 / Opération 1302 O	35 000,00 €	20 000,00 €	55 000,00 €			
Chap.204 / Art. 20421 / Ana. AIR / Gest. ENV / AP-CP 48 / Opération 1375 O	150 000,00 €	-20 000,00 €	130 000,00 €			
TOTAUX		0,00 €			0,00 €	

- D'effectuer, suite à la modification des deux AP/CP, les virements de crédits ci-dessous :

AP 13: Fonds solaire thermique (opération 1302 O) - (en HT)								
Situation actuelle								
Montant AP	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
341 900,00 €	82 600,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	49 300,00 €
Nouvelle situation								
Montant AP	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
341 900,00 €	61 900,00 €	55 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	29 300,00 €

AP 48: Prime flotte verte (opération 1375 O) - (en HT)								
Situation actuelle								
Montant AP	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1 200 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	300 000,00 €
Nouvelle situation								
Montant AP	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1 200 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	320 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **14 OCT. 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

